



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 juin 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Assemblée générale**

**Soixante et unième session**

Points 11, 13, 14, 18, 31, 32, 40, 41, 42, 44,  
45, 47, 48, 51, 52, 53, 55, 57, 58, 60, 62, 66,  
67, 68, 69, 79, 80, 81, 90, 91, 92, 96, 100,  
110, 112 et 113 de l'ordre du jour

**Prévention des conflits armés**

**La situation au Moyen-Orient**

**Question de Palestine**

**Nécessité de lever le blocus économique,  
commercial et financier imposé à Cuba  
par les États-Unis d'Amérique**

**Office de secours et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter  
sur les pratiques israéliennes affectant les droits  
de l'homme du peuple palestinien et les autres Arabes  
des territoires occupés**

**Souveraineté permanente du peuple palestinien  
dans le territoire palestinien occupé,  
y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe  
dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources  
naturelles**

**Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies  
pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés,  
aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires**

**Rapport du Conseil économique et social**

**Culture de paix**

**Le rôle des Nations Unies dans la promotion  
d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain**

**Conseil de sécurité**

**Soixante-deuxième année**



**Application et suivi intégrés et coordonnés  
des textes issus des grandes conférences et réunions  
au sommet organisées par les Nations Unies  
dans les domaines économique et social  
et dans les domaines connexes**

**2001-2010 : Décennie pour faire reculer  
le paludisme dans les pays en développement,  
particulièrement en Afrique**

**Questions de politique macroéconomique**

**Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence  
internationale sur le financement du développement**

**Développement durable**

**Mondialisation et interdépendance**

**Élimination de la pauvreté et autres questions  
liées au développement**

**Activités opérationnelles de développement :  
activités opérationnelles de développement  
du système des Nations Unies**

**Développement social**

**Nouveau Partenariat pour le développement  
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise  
en œuvre et appui international**

**Droit des peuples à l'autodétermination**

**Promotion et protection des droits de l'homme**

**Rapport du Conseil des droits de l'homme**

**Renforcement de la coordination de l'aide  
humanitaire et des secours en cas de catastrophe  
fournis par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale**

**Rapport du Comité spécial de la Charte  
des Nations Unies et du renforcement du rôle  
de l'Organisation**

**L'état de droit aux niveaux national et international**

**Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

**Désarmement général et complet**

**Examen et application du Document de clôture  
de la douzième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale**

**Examen de l'application des recommandations  
et décisions adoptées par l'Assemblée générale  
à sa dixième session extraordinaire**

**Traité d'interdiction complète des essais nucléaires**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

**Renforcement du système des Nations Unies**

**Suite à donner aux textes issus du Sommet  
du Millénaire**

**Lettre datée du 6 juin 2007, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de Cuba  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En tant que Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie de la lettre adressée par Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba, à Frank-Walter Steinmeier, Ministre fédéral allemand des affaires extérieures, à l'occasion du trente-troisième Sommet du Groupe des huit pays principaux industrialisés (G-8) (voir annexe).

Ladite lettre transmet à la Présidente et aux autres dirigeants du G-8 les points de vue et les positions du Mouvement des pays non alignés au sujet de questions présentant un intérêt et une priorité particuliers pour ses membres, notamment celles abordées lors du trente-troisième Sommet tenu à Heiligendamm (Allemagne).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 11, 13, 14, 18, 31, 32, 40, 41, 42, 44, 45, 47, 48, 51, 52, 53, 55, 57, 58, 60, 62, 66, 67, 68, 69, 79, 80, 81, 90, 91, 92, 96, 100, 110, 112 et 113 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de Cuba  
(*Signé*) Rodrigo **Malmierca Díaz**

**Annexe à la lettre datée du 6 juin 2007 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et espagnol]

La Havane, le 6 juin 2007

Conformément à la pratique établie, je vous écris en ma qualité de Président du Mouvement des pays non alignés et au nom de ses 118 pays membres afin de vous faire part et, par votre intermédiaire, de faire part aux autres dirigeants du Groupe des huit principaux pays industrialisés (G-8), des points de vue et des positions du Mouvement au sujet de questions présentant un intérêt et une priorité particuliers pour ses membres, y compris les questions qui seront examinées à l'occasion du trente-troisième Sommet du G-8 à Heiligendamm (Allemagne).

Je vous serais reconnaissant d'avoir l'amabilité de transmettre ce message à S. E. M<sup>me</sup> Angela Merkel, Chancelière d'Allemagne, afin qu'elle puisse le communiquer aux distingués participants au Sommet.

Lors du quatorzième Sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu à La Havane en septembre 2006, les dirigeants des pays non alignés ont décidé d'établir, de développer et d'approfondir des relations et une coopération plus dynamiques avec les pays développés et industrialisés, notamment les pays membres du G-8. Le Sommet de La Havane a insisté sur le fait qu'une telle coopération devait être profondément enracinée sur le respect et des avantages mutuels, une responsabilité commune et différenciée, un engagement constructif, un large partenariat et une véritable interdépendance, en vue d'élaborer des réponses ou des initiatives au sujet de questions de portée mondiale et de faciliter une plus grande compréhension entre le Nord et le Sud.

L'objectif est de faire en sorte que les pays développés tiennent pleinement compte des points de vue des pays en développement avant d'adopter des décisions au sujet de questions ayant une incidence sur les pays du Sud et, plus généralement, sur l'ensemble de la communauté internationale.

Nous n'ignorons pas que pendant la présidence allemande du Groupe des Huit, votre pays a l'intention de donner un nouvel élan et d'approfondir l'examen de questions présentant une importance particulière pour la communauté internationale, telles que les investissements et la dimension sociale de la mondialisation, le renforcement de la propriété intellectuelle, l'accès aux matières premières, l'énergie et les changements climatiques ainsi que la croissance et le développement économique de l'Afrique, toutes questions qui revêtent un intérêt considérable et sont hautement prioritaires pour les pays non alignés, et d'adopter des mesures concrètes à leur sujet.

S'agissant de la situation internationale, le Mouvement des pays non alignés considère que le scénario mondial actuel crée de grands défis en matière de paix et de sécurité, de développement économique et de progrès social, de droits de l'homme et d'état de droit, ce qui justifie un nouvel engagement de la communauté internationale en faveur de la ratification et de la défense des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que des principes du droit international.

Il existe toujours des obstacles fondamentaux à l'instauration d'un monde pacifique et prospère et d'un ordre mondial juste et équitable fondés sur la Charte et le droit international. Ces obstacles sont la persistance du manque de ressources et du sous-développement de la très grande partie du monde, l'absence de coopération et les mesures coercitives imposées unilatéralement par certains pays développés, l'influence excessive exercée par les pays riches pour déterminer la nature, la direction et les règles des relations internationales, y compris des relations économiques et commerciales dont un grand nombre se font au détriment des pays en développement.

Le sous-développement, la pauvreté, la faim et la marginalisation ont été exacerbés par le processus actuel de mondialisation qui aggrave les déséquilibres structurels et les inégalités qui caractérisent l'ordre économique international. La sécurité et le bien-être de nos nations sont confrontés à ces défis sans précédent.

Le développement de l'unilatéralisme et des mesures imposées unilatéralement, qui porte atteinte à la Charte des Nations Unies et au droit international, est également très préoccupant. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé son engagement en faveur de la promotion, de la préservation et du renforcement du multilatéralisme et du processus multilatéral de prise de décisions sous les auspices de l'ONU et dans le strict respect de la Charte et du droit international afin de construire un ordre mondial juste et équitable et de mettre en place une gouvernance mondiale qui soit démocratique et non basée sur le monopole d'une poignée de nations riches.

Le Mouvement des pays non alignés considère que les principes qui ont présidé à sa création, à savoir la condamnation du génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des violations systématiques et manifestes des droits de l'homme, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, restent pleinement valides.

Le Mouvement des pays non alignés considère que la mondialisation offre des possibilités, présente des défis et s'accompagne de risques pour l'avenir et la viabilité des pays en développement. Le processus de mondialisation et de libéralisation du commerce n'a pas eu les mêmes retombées pour tous les pays ni au sein des pays, et l'économie mondiale a été caractérisée par une croissance faible et asymétrique ainsi que par l'instabilité. Dans sa forme actuelle, la mondialisation perpétue et même accentue la marginalisation des pays en développement.

La mondialisation doit devenir une force positive de changement pour tous les peuples, qui profite au plus grand nombre de pays, qui encourage la prospérité et favorise le développement des nations, au lieu d'aggraver leur appauvrissement continu et leur dépendance à l'égard du monde développé. Le Groupe des Huit peut jouer un rôle décisif à cet égard.

En outre, des efforts plus importants doivent être faits pour élaborer une stratégie mondiale qui accorde la priorité au développement dans les mécanismes mondiaux, afin que les pays en développement puissent véritablement tirer profit des possibilités offertes par la mondialisation et la libéralisation des échanges, notamment la création d'un environnement économique extérieur favorable au développement, ce qui passe par une plus grande cohérence des systèmes commercial, monétaire et financier internationaux.

Il est impératif d'intégrer la dimension du développement à la formulation des normes internationales, et la communauté internationale doit tenir compte lors de l'adoption d'engagements internationaux du fait que les pays ont besoin d'une certaine souplesse et d'une certaine marge de manœuvre pour leurs politiques nationales.

Il est indispensable de travailler ensemble afin d'instaurer un système commercial multilatéral universel, réglementé, prévisible, ouvert, non discriminatoire et équitable et de parvenir à une conclusion équilibrée, fructueuse et axée sur le développement du cycle de négociations de Doha, pour faire de la mondialisation une force positive dont chacun bénéficie équitablement.

Le Mouvement des pays non alignés s'est déclaré gravement préoccupé par le statu quo actuel des négociations dans tous les domaines du Programme de travail de Doha, qui a principalement pour conséquence le fait que les pays développés tardent à respecter les promesses qu'ils ont faites en faveur du développement. C'est pourquoi il a lancé un appel aux pays développés, afin qu'ils fassent preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour sortir les négociations de l'impasse dans laquelle elles se trouvent.

Nous attachons une importance particulière au succès des négociations dans tous les domaines du Programme de travail de Doha, notamment l'agriculture, l'accès au marché pour les produits non agricoles, les services, les normes liées aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ainsi qu'à un traitement spécial et différencié, viable et approprié pour les pays en développement.

Le Mouvement des pays non alignés a insisté sur le fait que les États doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur du développement, et souligné que ceux qui ne l'avaient pas encore fait devaient fixer une date butoir pour la réalisation de l'objectif convenu au niveau international consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement.

Les pays non alignés ont également insisté sur la nécessité de trouver une solution rapide, efficace, générale, équitable et durable au problème de la dette des pays en développement, notamment par le biais de l'annulation totale de la dette et d'une augmentation des flux financiers concessionnels, ainsi que par la conversion de la dette en faveur du développement durable.

Il est utile que la présidence allemande du G-8 ait mis la question du renforcement de la propriété intellectuelle sur la table. Les pays non alignés, ainsi que le Groupe des 77 et la Chine, ont lancé un appel en faveur d'une intégration rapide des dimensions du développement dans la formulation des normes du régime de propriété intellectuelle et de la facilitation du transfert de technologies et de connaissances vers les pays en développement.

Nous avons aussi lancé un appel en faveur d'une accélération des négociations au sujet de l'application de l'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui figure dans la Déclaration ministérielle de Doha, notamment les amendements à apporter à l'Accord afin que les règlements relatifs à la propriété intellectuelle appuient comme il convient les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les aspects qui touchent au commerce des droits de propriété intellectuelle et de santé publique, en

vue d'aborder les problèmes qui touchent un grand nombre de pays en développement.

En ce qui concerne la libéralisation des investissements, les dirigeants des pays membres du Mouvement des pays non alignés ont déclaré qu'il fallait encourager les investissements directs, notamment étrangers, dans les pays en développement à l'appui de leurs activités de développement. Ils ont également encouragé une augmentation des investissements de développement et d'amélioration des infrastructures des pays en développement.

La communauté internationale doit continuer à appuyer les efforts faits par les pays en développement pour intégrer les principes du développement durable dans leurs stratégies nationales de développement. Nous sommes heureux de constater que les changements climatiques et l'efficacité énergétique figurent parmi les priorités de la présidence allemande du Groupe des Huit.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur la nécessité d'agir et d'adopter des mesures concrètes à tous les niveaux afin d'assurer la pleine application du Programme Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, conformément à la responsabilité commune mais différenciée énoncée au Principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Il est impératif d'honorer les engagements pris au niveau international pour faire face à la dégradation de l'environnement. Les données scientifiques les plus récentes confirment que notre planète est menacée par de graves catastrophes en raison du changement climatique. Il ne fait pas de doute que ce sont les populations des pays en développement, qui n'ont ni l'infrastructure physique ni les ressources nécessaires pour faire face à l'impact de ces dangers réels et de plus en plus proches, qui en subiront les effets les plus importants.

Tous les États, et en particulier les nations industrialisées, doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire comme convenu le niveau de leurs émissions de gaz à effet de serre qui sont responsables de l'accélération du réchauffement planétaire. Les initiatives destinées à transférer le fardeau de la réduction de ces émissions des pays développés sur les pays en développement reviendraient à se soustraire aux engagements pris au niveau international et à ignorer le principe de responsabilité commune mais différenciée.

Il est indispensable de travailler dans le cadre d'une véritable coopération multilatérale internationale fondée sur les principes de solidarité, de complémentarité et d'avantages mutuels. C'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue, le 24 septembre 2007, d'une conférence de haut niveau des Nations Unies, qui pourrait devenir un lieu de débat universel sur les changements climatiques et d'adoption de mesures urgentes destinées à en combattre les effets.

En matière d'énergie, le Mouvement des pays non alignés insiste sur l'urgence d'une diversification grâce à la mise au point de nouvelles technologies, moins polluantes, plus efficaces, accessibles et rentables par rapport à leur coût, en particulier pour l'utilisation des combustibles fossiles et des sources d'énergie renouvelable, notamment l'énergie hydro-électrique, qui seront transférées aux pays en développement dans des conditions favorables mutuellement convenues, y compris concessionnelles et préférentielles. Les politiques énergétiques doivent appuyer les efforts des pays en développement pour éliminer la pauvreté. De plus, la

recherche nécessaire de nouvelles sources d'énergie ne doit pas se faire au détriment de la lutte contre la famine dans le monde.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite de l'accent qui sera mis lors du Sommet du G-8 sur le développement économique de l'Afrique. Il est préoccupé par le fait que la situation économique de l'Afrique reste fragile en dépit du rôle décisif joué pendant des siècles par ce continent et sa population dans l'économie mondiale.

Il est clair que l'on ne pourra répondre aux besoins particuliers de l'Afrique sans un appui direct en faveur des programmes que les dirigeants africains ont mis en place dans le cadre du Nouveau Partenariat pour l'Afrique (NEPAD), manifestation de la détermination et de l'engagement collectifs des gouvernements et des peuples d'Afrique à assumer la maîtrise de leur développement futur et à lutter d'urgence contre la pauvreté afin de mettre leur pays sur la voie d'un développement socioéconomique durable.

C'est pourquoi il est indispensable que la communauté internationale, et notamment les pays en développement, allouent davantage de ressources à la mise en œuvre des projets et programmes identifiés dans divers secteurs, annulent l'ensemble de la dette des pays d'Afrique, adoptent des mesures pratiques d'application immédiate et doublent l'aide au développement en faveur de l'Afrique, entre autres. Ce soutien est essentiel pour encourager l'intégration et la coopération régionales et atteindre les objectifs convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, indispensables à la croissance économique et au développement durables de l'Afrique.

Il convient également de vous faire part des positions et points de vue du Mouvement des pays non alignés au sujet de certaines questions fondamentales qui intéressent la communauté internationale et auxquelles, nous en sommes convaincus, le G-8 attache également la plus grande priorité et qui seront examinées lors du sommet d'Heilingendamm ou lors de réunions ultérieures pendant la présidence allemande.

Le Mouvement des pays non alignés est profondément préoccupé par la difficulté et la complexité de la situation actuelle en matière de désarmement et de sécurité internationale et a exhorté la communauté internationale à redoubler d'efforts pour sortir de l'impasse actuelle et parvenir au désarmement nucléaire et à la non-prolifération sous tous ses aspects.

Le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé que l'existence permanente d'armes nucléaires et l'éventualité de leur utilisation, ou de la menace de leur utilisation, constituent un danger pour l'humanité. C'est pourquoi il a souligné que les États dotés de l'arme nucléaire devaient honorer l'engagement qu'ils ont pris en 2000 d'œuvrer en faveur de l'élimination totale de ces armes.

Les pays non alignés restent profondément préoccupés par l'existence de doctrines de défense stratégique qui non seulement justifient l'utilisation d'armes nucléaires ou la menace de l'utilisation de ces armes, mais qui en outre défendent, en matière de sécurité internationale, des concepts injustifiables fondés sur la promotion et le développement d'alliances militaires et de politiques de dissuasion nucléaire. Ils ont également rappelé que la modernisation des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires par certaines

puissances nucléaires constituent une violation des engagements pris lors de la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa volonté d'assurer le succès de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui se tiendra en 2010 et se déclare prêt à travailler avec les pays du G-8 à cette fin, aussi bien pendant la Conférence proprement dite que lors de ses préparatifs, qui ont débuté en 2007.

En ce qui concerne la question connexe de la technologie nucléaire, le Mouvement des pays non alignés réaffirme le droit fondamental et inaliénable de tous les États à la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire comme à la production et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément à leurs obligations juridiques respectives. Il reconnaît que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la seule autorité compétente pour ce qui est de s'assurer du respect par les États Membres des obligations contractées en vertu de leurs accords de garanties respectifs, et insiste sur le fait que ses activités ne devraient pas être soumises à des pressions ou faire l'objet d'ingérences indues susceptibles de porter atteinte à son efficacité et à sa crédibilité.

Le Mouvement des pays non alignés est convaincu que la diplomatie et le dialogue pacifiques doivent se poursuivre, et que les négociations devraient reprendre sans condition préalable afin de trouver une solution à long terme à la question des activités nucléaires de l'Iran.

Il condamne à nouveau fermement toute action militaire unilatérale, y compris les actions menées sans l'autorisation du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que les menaces d'actions militaires, contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses États membres, qui constituent des actes d'agression et des violations flagrantes des principes de non-intervention et de non-ingérence.

Le Mouvement des pays non alignés condamne fermement et sans ambiguïté le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, ainsi que tous les actes, méthodes et pratiques terroristes, où qu'ils soient commis, par qui que ce soit et contre qui que ce soit, y compris les actes dans lesquels les États sont directement ou indirectement impliqués, qui sont injustifiables, quels que soient les considérations ou les facteurs invoqués pour les justifier.

Le Mouvement des pays non alignés est fermement convaincu que la coopération multilatérale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et dans le strict respect des principes énoncés dans la Charte et du droit international constitue le moyen le plus efficace de lutter contre le terrorisme international. Il espère que lors de l'examen de cette question, les dirigeants du G-8 tiendront compte de sa complexité et conviendront de l'intérêt et de la nécessité d'organiser une conférence internationale au sommet sous les auspices de l'ONU afin d'élaborer une réponse commune harmonisée de la communauté internationale face au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et d'en déterminer les causes profondes.

Le règlement de la question palestinienne reste un sujet hautement prioritaire pour le Mouvement des pays non alignés, qui soutient fermement le peuple palestinien et ses dirigeants et lance un appel en faveur de la revitalisation du

processus de paix de façon à parvenir à une solution générale, juste et durable qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination dans un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Mouvement des pays non alignés condamne énergiquement l'occupation israélienne des territoires palestiniens et l'agression incessante d'Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien, qui se traduit, entre autres, par de nombreux morts et blessés parmi la population civile palestinienne en raison d'un emploi excessif et aveugle de la force, d'attaques sélectives et d'exécutions extrajudiciaires, par la destruction de nombreuses habitations, d'infrastructures et terres agricoles, et par l'arrestation et l'emprisonnement de milliers de Palestiniens.

Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël, puissance occupante, mette fin à la construction illégale d'un mur dans le territoire palestinien occupé. À cet égard, il condamne le rejet et le mépris flagrant par Israël de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 9 juillet 2004 sur les « conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé » et sa violation permanente de la résolution ES-10/15 de l'Assemblée générale, en date du 20 juillet 2004.

Le Mouvement des pays non alignés s'est félicité de la formation, en mars 2007, d'un gouvernement palestinien d'unité nationale à la suite de l'Accord de La Mecque. La formation de ce nouveau gouvernement est un témoignage de l'unité du peuple palestinien dans ces moments difficiles.

Le Mouvement estime qu'il existe à l'heure actuelle une véritable possibilité de reprise du processus de paix au Moyen-Orient, en vue de parvenir à une solution pacifique, et lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle s'acquitte de sa responsabilité et ne laisse pas passer cette possibilité.

Nous déplorons le fait que le peuple palestinien continue de souffrir en raison du blocus de l'assistance internationale imposé il y a plus d'un an et toujours en vigueur. Si l'attention se porte principalement sur les tentatives de relance du processus de paix et les mesures adoptées par le nouveau Gouvernement palestinien, on ne peut ignorer la gravité de la situation sur le terrain. Si cette situation persiste, il est clair qu'elle freinera tout progrès éventuel.

Nous lançons un appel au Gouvernement israélien afin qu'il accepte l'Initiative arabe de paix et reprenne des négociations sérieuses et directes sur tous les fronts.

Le Mouvement des pays non alignés continuera d'appuyer la réalisation d'une paix juste, complète et durable au Moyen-Orient, fondée sur l'ensemble des résolutions pertinentes des Nations Unies, le mandat adopté lors de la Conférence de Madrid, le principe des territoires contre la paix, l'Initiative arabe de paix et la Feuille de route, et d'y contribuer dans toute la mesure possible. Nous espérons pouvoir travailler avec les dirigeants du Groupe des Huit, dont certains sont membres du Quatuor, pour l'application de la Feuille de route, afin de parvenir à cet objectif espéré depuis longtemps par la communauté internationale.

Tout en réaffirmant la position de principe du Mouvement des pays non alignés au sujet de la guerre en Iraq, nous demandons instamment que soient respectées l'indépendance, la souveraineté, la sécurité, l'intégrité territoriale et la

stabilité de l'Iraq et des pays voisins. Nous sommes profondément préoccupés par l'insécurité qui y règne et qui est devenue un facteur de déstabilisation pour l'Iraq et pour l'ensemble de la région, ainsi qu'une source de nouvelles souffrances pour le peuple iraquien. Nous ferons tout notre possible, sur la base des principes et des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, pour aider le peuple iraquien à mettre fin à l'occupation étrangère, à rétablir la souveraineté et l'indépendance de l'Iraq et à conserver son contrôle sur ses droits, sa terre et ses institutions économiques, politiques et de sécurité.

Enfin, je voudrais à nouveau souhaiter, au nom du Mouvement des pays non alignés, plein succès au Sommet du Groupe des Huit et à la présidence allemande et réaffirmer que le Mouvement des pays non alignés est prêt à examiner les options les plus viables pour faciliter et développer un dialogue et un échange fructueux entre les deux groupes, permettant aux pays en développement de faire part de leurs intérêts et de leurs préoccupations afin qu'il en soit tenu compte avant de prendre des décisions qui les touchent directement.

Permettez-moi, Excellence, de saisir cette occasion pour vous renouveler les assurances de ma très haute considération.

**Felipe Pérez Roque**

---